

English follows

1. CONDITIONS D'ACHAT DES DROITS D'ACCÈS

1.1. LES DROITS D'ACCÈS NE SONT PAS REMBOURSABLES NI TRANSFÉRABLES

- 1.2. Toute personne qui accède à la Réserve, qui y circule ou qui y pratique une activité doit être titulaire d'un droit d'accès et doit l'avoir en sa possession, à des fins de vérification. Sont exemptées de l'obligation de payer les droits d'accès les personnes âgées de 17 ans et moins et celles qui accompagnent les utilisateurs à capacité physique restreinte.
- 1.3. Les droits d'accès ne donnent aucune priorité à l'égard de la file d'attente de véhicules ou des places de stationnement réservé.
- 1.4. Les tarifs sont modifiables sans préavis.
- 1.5. La direction de la Réserve naturelle Gault se réserve le droit de limiter ou de restreindre l'accès au site sans aucun recours possible.
- 1.6. Dans l'éventualité où la Réserve naturelle Gault ferme ses installations en raison de circonstances qui sont hors de son contrôle, aucun remboursement ou crédit n'est accordé. Toute forme de compensation est à la stricte discrétion de l'Université McGill.

2. ACCÈS QUOTIDIEN

- 2.1. L'accès quotidien ne peut pas être remboursé, crédité ou transféré à une autre date ni transféré à une autre plage horaire.
- 2.2. L'accès quotidien est valide pour une arrivée à la date et à l'horaire inscrits sur le billet et il donne l'accès au site jusqu'à la fermeture.
- 2.3. L'accès à la Réserve sera refusé si l'arrivée a lieu avant ou après la plage horaire indiquée sur le billet.
- 2.4. L'accès quotidien doit être acheté en ligne. Aucune vente n'a lieu sur place.

3. CARTE ANNUELLE

- 3.1. Lors d'un achat en ligne, vous devez vous présenter au Pavillon d'accueil pour obtenir votre carte nominative avec photo. Pour obtenir votre carte, vous devez présenter votre preuve de paiement à la guérite et fournir un document d'identité valide avec photo au Pavillon d'accueil.
- 3.2. Pour obtenir le rabais citoyen ou le rabais 65 ans et plus, vous devez vous présenter au Pavillon d'accueil avec un document d'identité valide. La pièce d'identité doit contenir votre nom, votre adresse, votre photo et votre date de naissance
- 3.3. Le titulaire doit présenter sa carte annuelle lors de chaque visite. Si le titulaire n'est pas en mesure de présenter sa carte, les frais d'accès quotidien seront exigés et ils ne seront pas remboursés.
- 3.4. L'Université McGill n'est pas responsable de la perte, du vol ou du bris d'une carte. Dans le cas d'une perte, du vol ou du bris de sa carte, le titulaire doit se présenter au Pavillon d'accueil pour s'en procurer une nouvelle. Des frais seront exigés.
- 3.5. L'Université McGill se réserve le droit de refaire une carte illisible ou détériorée. Des frais peuvent s'appliquer.
- 3.6. La carte annuelle demeure la propriété de l'Université McGill.

Avantages de la carte annuelle

- 3.7. Remboursement de votre droit d'accès quotidien lors de l'achat d'une carte annuelle. L'achat de la carte annuelle doit avoir lieu le même jour et la preuve de paiement doit être présentée.
- 3.8. Accès à la Réserve naturelle Gault, 365 jours par année pendant les heures d'ouverture. Aucune réservation requise
- 3.9. Accès au réseau de ski de fond sans frais supplémentaires
- 3.10. Rabais de 20 % sur la location d'équipement
- 3.11. Rabais sur certains articles à la boutique du Pavillon d'accueil
- 3.12. En vertu d'une entente avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire, les résidents de Mont-Saint-Hilaire bénéficient d'un rabais de 10 % sur présentation d'une preuve de résidence valide. Ce rabais est offert uniquement en personne au Pavillon d'accueil.
- 3.13. Rabais de 10 % lors de votre renouvellement. Pour y avoir droit, vous devez renouveler votre carte en ligne, avant que cette dernière ne vienne à échéance.
- 3.14. L'accès matinal donne accès au stationnement du 422, chemin des Moulins, entre 7 h et 8 h du 1^{er} mai jusqu'à la Fête du Travail.
- 3.15. Les avantages sont modifiables sans préavis. Les rabais ne peuvent être jumelés à aucune autre offre.

Période de validité

- 3.16. La carte annuelle est valide pour une période d'un an à compter de la date d'achat.
- 3.17. La carte annuelle ne peut être annulée ou transférée à une autre personne.

4. RÉGLEMENTATION

- 4.1. Toute personne qui accède à la Réserve a l'obligation d'en respecter la réglementation ou toutes autres directives en vigueur.
- 4.2. Dans le cas de non-respect de la réglementation ou des directives en vigueur, l'Université McGill se réserve le droit de refuser l'accès à tout contrevenant ou de l'expulser, sans remboursement ni recours de la part de ce dernier. Les contrevenants s'exposent également à une expulsion définitive à la Réserve.
- 4.3. Le randonneur doit respecter la signalisation et les règlements. Voir la réglementation ci-après.

Merci

Votre participation est importante pour la Réserve naturelle Gault. En plus de bénéficier de l'accès aux sentiers et de certaines réductions sur nos services, vous contribuez à la poursuite de la mission de l'Université McGill de maintenir l'intégrité écologique et de favoriser les activités d'enseignement et de recherche à la Réserve naturelle Gault. Pour chaque carte annuelle achetée, l'Université McGill s'engage à transférer 30 % du montant de la vente au Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire dans le but d'encourager la mission de conservation de notre partenaire.



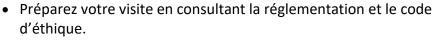
RÉGLEMENTATION







PLANIFIER VOTRE VISITE



- Vous devez toujours avoir votre droit d'accès ou votre carte annuelle en votre possession.
- Les animaux domestiques sont interdits.
- La Réserve est un environnement sans fumée.
- Les randonneurs visitent le parc pour se détendre : prière de porter vos écouteurs et d'éviter de faire du bruit.







POUR UNE RANDONNÉE EN TOUTE SÉCURITÉ ET ÉTIQUETTE SUR LES SENTIERS

- Il est obligatoire de demeurer dans les sentiers aménagés.
- Respecter les heures d'ouverture. La Réserve est une propriété privée, et les contrevenants s'exposent à une amende.
- Porter des vêtements adaptés à la randonnée. Privilégier le système de vêtements multicouche.
- Porter des chaussures qui conviennent à la randonnée. Si nécessaire, munissez-vous de crampons.





Sentiers à sens unique - certains sentiers sont à sens unique. Vous devez compléter la boucle. Assurez-vous d'avoir les capacités et la condition physique requises pour effectuer le parcours choisi. Sentiers à double sens - respectez les couloirs de circulation. Veuillez donner la priorité aux randonneurs en ascension. Gardez la droite et dépassez par la gauche. Soyez courtois. Avant de dépasser, annoncez clairement et poliment votre intention, afin que les autres aient le temps de réagir.

Au sommet - Les sommets sont des lieux propices aux attroupements. Veuillez maintenir la distance d'au moins deux mètres.













VEUILLEZ RESPECTER LA FAUNE ET LA FLORE

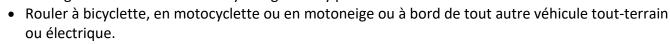
- Déposer les déchets et les articles recyclables dans les contenants prévus à cette fin.
- Il est interdit de prélever des éléments naturels (animaux, plantes, bois, cailloux, etc.) ou d'introduire des espèces.
- La flore est sensible au piétinement; veuillez demeurer dans les sentiers aménagés afin de réduire les impacts.
- Ne pas nourrir, piéger ou chasser les animaux ou nuire à leur quiétude.

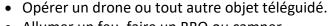


LES ACTIVITÉS CI-DESSOUS SONT INCOMPATIBLES AVEC LES OBJECTIFS QUI VISENT LA PRÉSERVATION ET LE MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES



- Faire de l'escalade, des courses d'orientation, de l'équitation ou du deltaplane et glisser.
- Se baigner dans le lac Hertel ou y naviguer ou y pêcher.









CHIEN-GUIDE ET CHIEN D'ASSISTANCE

Les chiens-guides et les chiens d'assistance sont permis à la Réserve naturelle Gault. Ces chiens peuvent être accompagné ou non par une personne ayant un handicap visuel, moteur ou cognitif.

- Le propriétaire de l'animal doit être en mesure de présenter le document officiel ou la carte d'identité de l'animal délivré par un organisme reconnu.
- En tout temps, l'animal doit porter un harnais de travail.
- Les animaux de soutien affectif (animaux thérapeutiques) ne sont pas autorisés.



1. TERMS AND CONDITIONS OF THE ENTRY FEES

1.1. ENTRY FEES ARE NON-REFUNDABLE AND NON-TRANSFERABLE.

- 1.2. Any person who enters or engages in an activity at Gault Nature Reserve must have a daily or yearly authorization to enter. Always bring a copy of your tickets as patrollers will be performing checks. There is an exemption for youth aged 17 and under and for a single companion accompanying a person with disabilities.
- 1.3. Day passes and annual cards cannot be used to skip the queue. Parking spaces are not guaranteed.
- 1.4. Prices are subject to change without notice.
- 1.5. McGill University reserves the right to limit, impose a quota on or restrict access to the site without any recourse.
- 1.6. No refunds or credits will be issued if we are forced to close our facilities due to circumstances beyond our control. The possibility of compensation is left to the discretion of McGill University.

2. DAY PASS

- 2.1. All ticket purchases are final. No exchanges, no refunds, no credits. Tickets may not be changed to another date or time slot.
- 2.2. The day pass is valid exclusively on the date and time selected at time of purchase. The day pass allows you to stay until closing time.
- 2.3. Access will be denied if the day pass holder does not arrive within the allocated time slot.
- 2.4. Tickets are available for purchase exclusively online and will not be sold by the gatekeeper or on site.

3. ANNUAL CARD

- 3.1. If you purchased your annual card online, please visit the Welcome Centre with a valid ID to have your picture taken. Proof of payment is required by the gatekeeper.
- 3.2. To use a discount (for users 65 and older or Mont-Saint-Hilaire residents), please visit the Welcome Centre with a valid ID with your name, address, picture and date of birth.
- 3.3. The annual card must be presented at the gatehouse each visit. If the cardholder does not have their card with them, they will be charged the daily access fee, which is non-refundable.
- 3.4. McGill University is not responsible for any lost or stolen cards. To replace a card, the cardholder must visit the Welcome Centre. A fee will be charged for the new card.
- 3.5. McGill University reserves the right to replace a card that is unreadable or has deteriorated due to normal wear and tear. Fees may apply.
- 3.6. The annual card remains the property of McGill University.

Annual card benefits

- 3.7. The day pass will be refunded if you buy an annual pass on the same day. Proof of payment is required.
- 3.8. Access to Gault Nature Reserve 365 days a year during opening hours. No reservation required.
- 3.9. Access to the cross-country skiing network at no additional cost.
- 3.10. Twenty percent (20%) discount on equipment rentals.
- 3.11. Discounts on selected items at the Welcome Centre.
- 3.12. Thanks to an agreement with the City of Mont-Saint-Hilaire, residents of the city will receive a 10% discount if they show a valid proof of residence. This discount is offered only at the Welcome Centre.
- 3.13. You will receive a 10% discount if you renew your annual card online before the previous one has expired.
- 3.14. Morning access is offered to annual cardholders only. This service allows access to the Gault Nature Reserve at the main gate (422 chemin des Moulins) between 7 a.m. and 8 a.m. from May 1 to Labour day.
- 3.15. Benefits are subject to change without notice. Discounts cannot be combined with any other offer.

Validity period

- 3.16. The annual card is good for one (1) year from the date of purchase.
- 3.17. The annual card is non-transferable and non-refundable.

4. RULES

- 4.1. All guests must comply with the rules of the Reserve.
- 4.2. Failure to follow the rules could result in your being denied access or immediately ejected without any refund or compensation. Moreover, you could be served with a prohibition of access to the Reserve.
- 4.3. Hikers must obey the signs and the rules. Please refer to the full rules on page 2.

Thank you!

Your participation is important to the Gault Nature Reserve. By purchasing an annual card, you receive trail access and discounts on certain services, and you also help McGill University fulfill its mission to preserve ecological integrity and support teaching and research activities at the Gault Nature Reserve. McGill University commits to transferring 30% of the sales from each purchase of an annual card to the Centre de la Nature du Mont-Saint-Hilaire to support our partner's conservation mission.



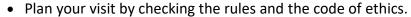
RULES







PLAN YOUR VISIT



- You must always carry your day pass or your annual card during your visit.
- Pets are not allowed.
- Smoke-free environment.
- People visit the Reserve to relax, please keep noise to a minimum or wear earphones.







FOR A SAFE HIKE AND TRAIL ETIQUETTE

- You must remain on the hiking trails.
- Access is only permitted during opening hours. The Reserve is private property; trespassers could
- Wear comfortable clothes suited for hiking. Dress in multiple light layers so that you will be comfortable in a wide range of weather conditions.
- Wear waterproof/breathable lightweight boots or shoes. If recommended, wear crampons.







On one-way trails. Please heed signage for one-way trails. As some trails are one-way, you will be required to complete the entire circuit. Please ensure you are properly prepared before using the trail. On two-way trails. Hikers coming uphill have the right of way. Please respect one-way travel on the trails. Keep right, pass left. Make your intentions known! Call out when passing. If you want to pass, clearly and politely communicate your plans to other users.

At the summit. Do not gather in groups at the summit. Always keep a distance of at least two metres from other people.











PLEASE HELP PRESERVE WILDLIFE AND FLORA

- Leave your garbage or recycling in the containers provided.
- It is forbidden to take plant specimens, minerals or anything else from the Reserve (animals, plants, wood, rocks, etc.) or to introduce species.
- Help preserve the flora and reduce your environmental impact: stay on marked trails to keep from trampling the plants.
- Do not feed, disturb, trap or hunt animals.



THESE ACTIVITIES ARE INCOMPATIBLE WITH OUR GOAL OF PROTECTING THE **ECOLOGICAL INTEGRITY OF THE RESERVE.**



- No climbing, orienteering, horseback riding, hang-gliding or sliding.
- No swimming, sailing or fishing on Hertel Lake.
- No operating a drone or other remotely operated device.
- No BBQs, campfires or camping.
- No bikes, motorcycles, snowmobiles or other vehicles.



GUIDE DOGS AND SERVICE DOGS

Guide dogs and service dogs are welcome at the Reserve. The dog may be accompanying someone with a physical, mental, or

- Owners are required to carry evidence that the dog is an assistance or guide dog. Acceptable evidence is an identification card issued for the animal by an accredited assistance provider.
- Dogs must wear their assistance dog harness at all times.
- Emotional support dogs are not allowed.

